

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JUILLET 2024
PROCÈS VERBAL

- **Vérification du quorum**
- Présents : Claude ARMBRUSTER, André BILLOTTE, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Marcel TAVERNIER, Claude VUILLEMIN.
- Absents excusés : Fabrice HALLER.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h31.

- **Désignation d'un secrétaire**
Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024**

Ni question ni remarque

POUR : 8

DELIBERATIONS

1. 2024-4-1 : DM2 Budget communal

Afin de constater l'avance payée par la commune pour le marché de travaux réhabilitation de voirie de lotissement, il faut ouvrir des crédits aux comptes 2151/041 et 238/041 pour un montant de 7 277 €.

Ni question ni remarque

POUR : 8

2. 2024-4-2 : Réhabilitation ancienne école – modification de la délibération 2024-1-2

Le Maire explique qu'au cours de la première séance du 25 janvier 2024, une délibération a été prise concernant la réhabilitation de l'ancienne école et notamment le montant des travaux. Des demandes de subvention ont été déposées et il apparaît que certains travaux peuvent être subventionnés à part mais il faut pour cela bien distinguer leur montant.

Le montant des travaux est donc réparti comme suit :

- Réhabilitation de l'ancienne école : **714 200 €**
- Logement communal impasse Chevillot : **64 500 €** y compris la maîtrise d'œuvre, la provision pour imprévus, le bureau de contrôle et l'assurance dommage ouvrage)
- Construction du réseau de chauffage : **152 200 € HT**
soit un montant global de **930 900 € HT**.

Ni question ni remarque

POUR : 8

3. **2024-4-3** : Abandon de la convention MOE21-117 du 26/10/2021 avec Ingénierie70
La commune a adhéré à l'Agence départementale INGENIERIE70. Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'Agence départementale pour l'opération suivante : Aménagement d'un arrêt de bus (convention MOE21 117 signée le 26 octobre 2021).

Le Maire propose de classer sans suite cette convention signée pour les raisons suivantes :

- Abandon du projet car suppression de l'arrêt de bus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ **CLASSE SANS SUITE** la convention référencée MOE21 117 signée le 26 octobre 2021.

Ni question ni remarque

POUR : 8

4. **2024-4-4** : Mise à disposition de la salle pour tous pour l'Épicerie du château
Une épicerie participative a été créée et a besoin d'un local pour exercer son activité.
Il propose de mettre à disposition la salle « pour tous » gratuitement la première année par le biais d'une convention, d'effectuer les travaux nécessaires pour la mise aux normes du local (à la charge de la commune avec demande de subvention).

Ni question ni remarque

POUR : 8

QUESTIONS DIVERSES

- Fontaines : les 2 fontaines rue de Saulnot et rue du pavé sont remises en eau. Quelques petits travaux d'étanchéité restent à réaliser. Le lavoir couvert va être mis en eau en circuit fermé courant de l'été.
- Vente de sapins douglas : 240 m³ de douglas vont être vendus pour la réalisation du siège de la Communauté de Communes de Lure au prix de 95 € le m³. 40 m³ seront mis de côté pour les futurs travaux sur les bâtiments communaux.
- Recherche d'un bûcheron : la commune recherche activement un bûcheron pour l'abattage des arbres et le façonnage des stères destinés à l'affouage bord de route pour les habitants de la commune.
- Stagiaire à la mairie : une secrétaire stagiaire sera en formation avec Nathalie Wust du 22/07 au 02/08/2024.
- TIG (travail d'intérêt général) : un jeune va réaliser 105 h de TIG pour la commune à compter du 22 juillet 2024. Il sera encadré par le Maire et les adjoints. Divers travaux sont prévus : peinture, ...
- Travaux salle pour tous : Le maire présente 2 devis, un concernant le changement de fenêtre et portes, et l'autre des travaux d'électricité (changement des radiateurs, mis aux normes électriques). Montant estimatif des travaux : 18 594 € subventionnés à 50 %.

Fin de séance à 21h03

Le Maire



Le secrétaire

